

## Convention Éducation Nationale - SNCF

Depuis 2006, le ministère de l'éducation nationale et la SNCF sont partenaires pour le développement de l'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports ferroviaires. Ce partenariat repose principalement sur des interventions en milieu scolaire réalisées gratuitement par 450 agents SNCF volontaires spécifiquement formés, qui sensibilisent chaque année plus de 220 000 jeunes dans les écoles, collèges et lycées.

Les thématiques de prévention abordées lors de ces interventions s'inscrivent dans le cadre de l'acquisition des compétences sociales et civiques : respect des autres, des biens collectifs et des règles, à travers l'exemple des transports publics. La SNCF souhaite aujourd'hui renforcer ce partenariat, tout particulièrement dans les établissements scolaires situés à proximité d'une emprise ferroviaire ou dans une zone où l'on rencontre des comportements à risque. Vous trouverez en annexe la liste des correspondants régionaux SNCF.

La convention intégrale en ligne: [B.O. n° 33 du 14 septembre 2006](#)

M.A.J. le 01/02/2013

### Dans cette rubrique

---

- [activité physique](#)
- [conduites à risques](#)
- [hygiène de vie](#)
- [nutrition](#)
- [Égalité Filles - Garçons](#)

### Documents à télécharger

---

[La convention nationale et ses annexes](#) (correspondants régionaux)  
(.pdf, français, 605ko)